

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sandi Lynn Scott		Date d'inspection Le 09 mars 2026	
Nom de l'établissement Jeune esprit épanouis		Numéro de permis 2025064	
Adresse 3 chemin Drisdelle Settlement Lagacéville NB E9G 2N3		Numéro de téléphone (506) 252-0852	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

Lors de ma visite, aucun enfant n'était présent. J'ai dû communiquer avec l'exploitante, qui n'était pas sur les lieux au moment de l'inspection.
L'exploitante m'a informée qu'elle n'a pas encore reçu d'inscriptions et qu'elle attend avant de poursuivre ses démarches. La directrice de l'école lui a indiqué qu'elle ne peut pas offrir ses services lorsque l'école est fermée, incluant les congés scolaires (congé de mars, période estivale, vendredis où l'école est fermée, etc.). Cette information semble avoir déstabilisé l'exploitante.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 janvier 2026

Date

original signé par
Service fermé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 janvier 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"